

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

CFM INTERNATIONAL

Turboréacteurs CFM56-3 tous types

Boîte d'accessoires et boîte de transfert

1) APPLICABILITE :

Attention : certains moteurs peuvent être dans plusieurs listes.

Liste 1A : (Premier lot de moteurs CFM56-3 avec le pignon démarreur (ligne 5) de la boîte d'accessoires suspect) : turboréacteurs numéros 858619 à 858622, 858624, 858627 à 858635, 858638, 858640, 858641, 858644, 858647, 858657. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-863 Révision 1).

Liste 1B : (Second lot de moteurs CFM56-3 avec le pignon démarreur (ligne 5) de la boîte d'accessoires suspect) : turboréacteurs numéros 858639, 858642, 858643, 858646, 858648 à 858656, 858658, 858660, 858662 à 858665, 858670, 858671, 858673, 858676, 858678. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-863 Révision 1).

Liste 2A : (Moteurs CFM56-3 avec le pignon conique d'entrée à 26 dents (ligne 1) de la boîte de transfert suspect) : turboréacteurs numéros 858568, 858571, 858576, 858624, 858625, 858630 à 858639, 858641 à 858643, 858646 à 858651, 858654 à 858657, 858660 à 858662, 858665 à 858668, 858673, 858687, 858688, 858701, 722201. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-865).

Liste 2B : (Moteurs CFM56-3 avec le pignon conique de sortie à 27 dents (ligne 2) de la boîte de transfert suspect) : turboréacteurs numéros 858635 à 858637, 858642, 858643, 858646, 858648, 858656, 858657, 858662, 858663, 858665 à 858669, 858671 à 858677, 858679 à 858681, 858684, 858686, 858688, 858689, 858691, 858700. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-865).

Liste 3 : (Moteurs CFM56-3 avec le pignon intermédiaire 44x73 dents (ligne 9) de la boîte d'accessoires suspect) : turboréacteurs numéros 858619 à 858622, 858624, 858627 à 858642, 858644 à 858652, 858654, 858657 à 858660, 858666, 858668. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-873 Révision 1).

2) RAISON :

Trois arrêts en vol ont été constatés suite à une défaillance du pignon de démarreur dans la boîte relais accessoires. Les premiers éléments de l'analyse du problème indiquent également un risque de rupture d'autres pignons de la boîte d'accessoires ou de la boîte de transfert pouvant entraîner un arrêt en vol.

n/PV

.../...

Date : 25/02/98

CFM INTERNATIONAL
Turboréacteurs CFM56-3 tous types

98-096(B)

3) MESURES IMPERATIVES :

- a) Pour les moteurs des listes 1A, 1B, 2A et 2B, faire à chaque visite journalière le contrôle du bouchon magnétique de la boîte d'accessoires et de la boîte de transfert. Si des particules magnétiques sont découvertes, retirer du service la boîte d'accessoires et la boîte de transfert. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-A861 Révision 3).
- b) Retirer du service le pignon démarreur des moteurs cités dans la liste 1A et la liste 1B. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-863 Révision 1) dans les délais indiqués au § 4 ci-dessous (sauf si c'est déjà fait).
- c) Retirer du service le pignon conique d'entrée de la boîte de transfert des moteurs cités dans la liste 2A. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-865) dans les délais indiqués au § 4 ci-dessous (sauf si c'est déjà fait).
- d) Retirer du service le pignon conique de sortie de la boîte de transfert des moteurs cités dans la liste 2B. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-865) dans les délais indiqués au § 4 ci-dessous (sauf si c'est déjà fait).
- e) Retirer du service le pignon intermédiaire 44x73 dents des moteurs cités dans la liste 3. (Voir Service Bulletin CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-873 R1), dans les délais indiqués au § 4 ci-dessous (sauf si c'est déjà fait).

4) DELAIS DE REALISATION :

- a) Pour les avions bimoteurs dont les deux moteurs sont cités dans la somme des listes ci-dessus remplacer **avant le prochain vol** tous les pignons suspects sur un moteur en effectuant les mesures impératives 3B, 3C, 3D et 3E ci-dessus.
- b) Pour les moteurs avionnés de la liste 1A, effectuer avant le 12 décembre 1997 (date de la CN 97-354 Révision 3) la mesure 3B.
- c) Pour les moteurs avionnés de la liste 1B, effectuer avant le 20 janvier 1998 (date de la CN 97-354 Révision 3) la mesure 3B.
- d) Pour les moteurs avionnés de la liste 2A, effectuer avant le 20 décembre 1997 (date de la CN 97-354 Révision 3) la mesure 3C.
- e) Pour les moteurs avionnés de la liste 2B, effectuer avant le 05 janvier 1998 (date de la CN 97-354 Révision 3) la mesure 3D.
- f) Pour les moteurs avionnés de la liste 3, effectuer avant le 15 mars 1998 la mesure 3E.

5) NOTE :

La présente Consigne de Navigabilité reprend et complète les prescriptions de la CN 97-354 Révision 3 (qui est annulée par - Révision 4) pour les CFM56-3.

6) REFERENCES :

BS CFM56-3/-3B/-3C S/B 72-A861 R3
72-863 R1
72-865
72-873 R1

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION